

AR Prefecture

016-211602792-20230314-D\_2023\_07\_1403-DE  
Reçu le 23/03/2023

N° 2023/07

**COMMUNE DE RIOUX MARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze mars mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

**Présents** : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF.. MERCADE MJ. BERNARD S.

**Absents excusés** : MATHIEU A. MAIS MC.MILHAC JP

**Date convocation** : 08 mars 2023

**Secrétaire de séance** : MERCADE Marie Joëlle

**Objet** : **Approbation du compte de gestion 2022 de la Commune**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes ces opérations étaient justifiées.

**AR Prefecture**

016-211602792-20230314-D\_2023\_07\_1403-DE  
Reçu le 23/03/2023

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,

Le Maire  
PANNETIER Gaël

